

## **EXEMPLES DE REMBOURSEMENT** (1)

## **REFLEXIO MODULAIRE**

Contrat d'assurance santé	Tarif le plus souvent facturé, ou	Base de remboursement de	Remboursement AMO	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)			Reste à charge		
responsable <sup>2</sup>	tarif réglementé	la sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	(Assurance maladie obligatoire)	A1	A2	А3	<b>A</b> 1	A2	А3
Hospitalisation									
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€		Frais réels		0 €		
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	0€	40€	60€	Selon contrat		
<b>Séjours avec actes lourds.</b> L'hôpital	public inclut la rémuné	ration des praticiens da	ans les frais de séjour, al	lors que leurs honorai	res sont facturés sépa	arément dans le secte	ur privé		
Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé									
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €		24 €		0€		
Frais de séjour en secteur privé	Tarif moyen de 745,54 €	745,54 €	721,54 €	24€	24€	24 €	0€	0€	0€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	Dépa	ssement si prévu au c	ontrat		Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 355 €	271,70 €	271,70 €	83,30 €	83,30 €	83,30 €	0€	0€	0€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO )	Honoraires libres	BR	100 % BR		Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)		Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	Tarif moyen de 447 €	271,70 €	271,70 €	81,51 €	175,30 €	175,30 €	93,79 €	0€	0€
<b>Séjours sans acte lourd.</b> L'hôpital p	ublic inclut la rémunéra	tion des praticiens dan	s les frais de séjour, alor	rs que leurs honoraire	s sont facturés sépare	ement dans le secteur	privé		
		Exemple d'un su	ivi d'une pneumonie ou	ı pleurésie pour un pa	atient de plus de 17 a	ns, en hôpital public			
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR 0 €					
Frais de séjour en secteur public	Tarif moyen de 3 270,12 €	3 270,12 €	2 616,10 €	654,02€	654,02€	654,02€	0€	0€	0€

<sup>1 :</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

<sup>2 :</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentatire santé.

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médicau. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



Contrat d'assurance santé	Tarif le plus souvent facturé, ou	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)			Reste à charge		
responsable <sup>2</sup>	tarif réglementé			<b>S</b> 1	<b>S2</b>	<b>S</b> 3	<b>S</b> 1	<b>S2</b>	<b>S</b> 3
Soins courants									
Soins courants Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR – 1€		30 % BR		1 € de participation forfaitaire		
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25€	25€	16,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	1€	1€	1€
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32€	32€	22,40 €	9,60€	9,60 €	9,60€	0 €	0€	0€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmolo- gie, dermatologie, etc)	30€	30€	20€	9€	9€	9€	1€	1€	1€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR 1 € de participation for + Dépassement si prévu au contrat + dépassement selon c					
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32€	32€	22,40 €	9,60 €	9,60€	9,60 €	0€	0€	0€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44€	30€	20€	9€	23€	23€	15 €	1€	1€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO )	Honoraires libres	BR	70 % BR – 1€		30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)			e participation forfai epassement selon cor	
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55€	23€	16,10 €	6,90€	25,30 €	29,90 €	32 €	13,60 €	1€
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	57€	23€	15,10 €	6,90€	25,30 €	29,90 €	35 €	16,60 €	12 €
Matériel médical	Matériel médical	BR	60% BR	40 % BR + Dépassement si prévu au contrat			Selon contrat		
Achat d'une paire de béquilles	25,80 €	24,40 €	14,64 €	9,76€	9,76€	9,76€	1,40 €	1,40 €	1,40 €

<sup>1:</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

<sup>2 :</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la reglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentatire santé.

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



Contrat d'assurance santé	Tarif le plus remboursement de A		Remboursement AMO					Reste à charge		
responsable <sup>2</sup>	tarif réglementé	la sécurité sociale (BR)³	(Assurance maladie obligatoire)	D1	D2	D3	D1	D2	D3	
Dentaire										
Soins et prothèses 100% santé	Prix moyen national	BR	70 % BR	30 % BR + dépa	assement dans la limit honoraires	te du plafond des		0€		
Pose d'une couronne céramo- métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500€	120 €	84€	416 €	416 €	416 €	0€	0€	0€	
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70 % BR	30 % BR +	dépassement si prév	u au contrat	Selon contrat			
Détartrage	43,38 €	43,38 €	30,36€	13,02€	13,02 €	13,02€	0€	0€	0 €	
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70 % BR	30 % BR +	Dépassement si prév	u au contrat	Selon contrat			
Couronne céramo- métallique sur molaires	537,48 €	120 €	84€	96€	216€	336€	357,48 €	237,48 €	117,48 €	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	Dépa	ssement si prévu au c	ontrat	Selon contrat			
Achat d'une paire de béquilles	25,80 €	24,40 €	14,64 €	0€	193,50 €	387 €	526,50 €	333 €	139,50 €	

<sup>1:</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

<sup>2 :</sup> Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentatire santé.

3 : La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.



Contrat d'assurance santé	Tarif le plus souvent facturé, ou	Base de remboursement de	Remboursement AMO	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)			Reste à charge		
responsable <sup>2</sup>	tarif réglementé	la sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	(Assurance maladie obligatoire)	01	O2	О3	01	O2	О3
Optique									
Équipement 100% santé	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dé	épassement dans la lii	mite des PLV <sup>4</sup>		0€	
Verres simples et monture	41 €/verre + 30 €/monture	12,75 €/verre + 9 € /monture	7,65 €/verre + 5,40 €/monture	33,35 € par verre + 24,60 €	33,35 € par verre + 24,60 €	33,35 € par verre + 24,60 €	0€	0€	0€
Verres progressifs et monture	90 €/verre + 30 €/monture	27 €/verre + 9 €/monture	16,20 €/verre + 5,40 €/monture	73,80 € par verre + 24,60 €	73,80 € par verre + 24,60 €	73,80 € par verre + 24,60 €	0€	0€	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR		dépassement si prévu nite des plafonds réglo		Selon contrat		
Verres simples et monture	100 € (par verre) + 139 € (monture)	0,05 €/verre + 0,05 € /monture	0,03 €/verre + 0,03 € /monture	12,47 € par verre + 24,97 €	49,97 € par verre + 99,97 €	99,97 € par verre + 99,97 €	87,50 € par verre + 114 €	50 € par verre + 39 €	0 € par verre + 39 €
Verres progressifs et monture	231 €/verre + 139 € /monture	0,05 €/verre + 0,05 € /monture	0,03 €/verre + 0,03 € /monture	49,97 € par verre + 99,97 €	199,97 € par verre + 99,97 €	230,97 € par verre + 99,97 €	181 € par verre + 39 €	31 € par verre + 39 €	0 € par verre + 39 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de priso (dans le ca		30 % BR +	Dépassement si prév	u au contrat	Selon contrat		
Couronne céramo- métallique sur molaires	Non connu	Non remboursé (d	ans le cas général)	0€	150 €	300€	-	-	-
Chirurgie réfractive	(NC)	Non rer	nboursé	Prise e	en charge si prévu au o	contrat	Selon contrat		
Opération corrective de la myopie	Non connu (NC)	Non rer	nboursé	0€	200€	400€	-	-	-

<sup>1:</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2: Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3: La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

<sup>4 :</sup> Prix limite de vente.



Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé, ou	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)			Reste à charge		
	tarif réglementé			A1	A2	А3	A1	A2	А3
Aides auditives									
Équipement 100% santé	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup> 0 €					
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400€	240€	710 €	710 €	710 €	0€	0€	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires			0€		
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 476 €	400€	240 €	160€	610 €	860€	1 076 €	626€	376 €

<sup>1:</sup> Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2: Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3: La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

<sup>4 :</sup> Prix limite de vente.



Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'Unocam.

